CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 3 mai 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 3 mai 2011 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Réjean Major Maire

Monsieur André Patry Conseiller Madame Michelyne Bélair Conseillère Yvon Pelletier Conseiller Monsieur Karo Poirier Conseillère Madame Conseiller Monsieur Gaston Lacroix Conseiller Monsieur Denis Lacroix

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0 OUVERTUDE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE

0.1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

0.2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2011-05-03-101

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par André Patry, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2011
 - B- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2011
 - C- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2011
 - D- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011
- 0.4 Période de questions
- 0.5 Rapport d'activités du maire pour le mois d'avril 2011

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 100-1Suivi des procès-verbaux
- 100-2Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3Suivi budgétaire du projet de voirie
- 100-4Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5Approbation de la liste des dépenses incompressibles
- 100-6Approbation de la liste des comptes à payer

100-7 Remboursement de la taxe sur les produits et services (TPS) – Demande de libération de la somme à recevoir

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-1Rapport d'activités du service incendie
- 200-2Schéma de couverture de risques en sécurité incendie Actions à réaliser
- 200-3 Comité technique responsable du suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie Nomination d'une personne désignée
- 200-4Formation Pompier I, section 2 (1 pompier) et section 3 (2 pompiers)
- 200-5Enseigne rurale 9-1-1

300 TRANSPORT

- 300-1Rapport des travaux exécutés en avril 2011
- 300-2Élaboration des travaux prioritaires pour 2011
- 300-3Traitement de surface 2011
- 300-4Route intermunicipale Bouchette Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
- 300-5 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local Reddition des comptes 2010
- 300-6Confirmation d'embauche pour le poste de journalier
- 300-7Fauchage des bords de chemins
- 300-8 Travaux effectués par un contribuable Demande de dédommagement
- 300-9Formation APSAM Signalisation routière

400 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 400-1Usine d'épuration et réseau d'égout
 - A- Bilan annuel 2010
- 400-2Station de pompage et réseau d'aqueduc
 - A- Mise à niveau des ouvrages d'eau potable
- 400-3Écocentre et site des lagunes
 - A- Ouverture de l'écocentre régional de la MRCVG
 - B- Fonctionnement au site des lagunes
- 400-4 Programme de vidange des boues des fosses septiques Choix de l'entrepreneur pour 2011
- 400-5 Boîtes à ordures Stationnement public au Lac des Trente et Un Milles
- 400-6 Station de lavage de bateaux

500 SANTÉ ET BIEN ÊTRE

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
-----	---

- 600-1Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'avril 2011
- 600-20fficialisation du nom du parc municipal
- 600-3Aménagements floraux et Fleurons du Québec
- 600-4Demande de nomination pour un chemin privé
- 600-5Quai public au Lac des Trente et Un Milles

700	LOISIRS ET CULTURE

700-1Travaux d'amélioration du Centre Quatre Saisons

800	CORRESPONDANCE	
-----	----------------	--

800-1

900

- 900-1 Lancement du site Web
- 900-2 Utilisation du terrain de l'ancienne patinoire
- 900-3 Vente du Centre des aînés
- 900-4 Utilisation de la salle au 2^e étage
- 900-5 Séance d'information sur le compostage
- 900-6 Fête des bénévoles

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
1100	LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

0.3 Adoption des procès-verbaux

A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2011

M.B. 2011-05-03-102

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2011, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2011

M.B. 2011-05-03-103

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2011, tel que rédigé par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Adoptée à l'unanimité

Sentier Quad

M.B. 2011-05-03-104

Considérant la résolution M.B.2011-03-07-069 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2011;

Considérant que deux autres chemins auraient dû apparaître dans la liste de ladite résolution;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'ajouter le chemin de la Ferme-des-Six et le chemin Beauregard à la liste des chemins sur lesquels la municipalité de Bouchette permet la circulation des quads.

Adoptée à l'unanimité

C- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2011

Sujet reporté.

D- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011

Sujet reporté.

0.4 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant le sujet suivant :

Projet d'animation

0.5 Rapport d'activités du maire pour le mois d'avril 2011

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois d'avril 2011.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
-----	-------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

Le rapport du suivi des procès-verbaux au 30 avril 2011 est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2011-05-03-105

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2011, pour un montant de 11373.83\$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie

Le suivi budgétaire du projet de voirie en date du 30 avril 2011 est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles

M.B. 2011-05-03-106

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois d'avril 2011 pour un montant total de 139370.73\$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer

M.B. 2011-05-03-107

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 avril 2011 pour un montant de 15494.58\$ et d'autoriser les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Remboursement de la taxe sur les produits et services (TPS) – Demande de libération de la somme à recevoir

M.B. 2011-05-03-108

Considérant qu'une somme d'argent est retenue par le gouvernement du Québec en ce qui concerne le remboursement de TPS que la municipalité est en droit d'obtenir;

Considérant que la politique administrative obligeant les municipalités à produire un formulaire T-2 pour l'année 2008 n'est pas reconduite pour l'année 2009;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de demander à Revenu Canada d'enlever le statut d'inobservation de la municipalité de Bouchette pour que Revenu Québec puisse effectuer notre remboursement de TPS pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
-----	-------------------

200-1Rapport d'activités du service incendie

Aucun rapport.

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser

Dossier à suivre.

200-3 Comité technique responsable du suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Nomination d'une personne désignée

M.B. 2011-05-03-109

Considérant la résolution M.B. 2011-04-04-082 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2011;

Considérant que la personne désignée dans cette résolution est la conseillère au siège numéro 4, Karo Poirier;

Considérant que le comité en question est d'ordre technique;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de nommer monsieur Richard Carle, directeur du service incendie, comme personne désignée de la municipalité de Bouchette au sein du comité technique responsable du suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, comité formé par la MRCVG.

Adoptée à l'unanimité

200-4 Formation Pompier I, section 2 (1 pompier) et section 3 (2 pompiers)

M.B. 2011-05-03-110

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'autoriser la participation de 3 pompiers volontaires à des examens de formation Pompier I et ce, au coût de 100\$ plus taxes chacun. Cette dépense sera imputée au poste « Formation et perfectionnement » (02-220-00-454). Les pompiers volontaires sont : Sylvain Lefebvre et Michel Lamoureux pour la section 3 et Stéphane Tremblay pour la section 2.

Adoptée à l'unanimité

200-5Enseigne rurale 9-1-1

Dossier à l'étude.

300	TRANSPORT
-----	-----------

300-1Rapport des travaux exécutés en avril 2011

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux exécutés durant le mois d'avril 2011.

300-2Élaboration des travaux prioritaires pour 2011

M.B. 2011-05-03-111

Considérant que les membres du comité « voirie », soit le maire et le conseiller au siège numéro 3, ont effectué une tournée des chemins municipaux en présence du directeur des travaux publics;

Considérant la résolution M.B. 2011-02-07-032 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2011;

Considérant les travaux de voirie énumérés à l'intérieur de cette résolution;

Considérant que la Montée du Lac-des-Trente-et-un-Milles nécessite des travaux supplémentaires avant de procéder à son asphaltage;

Considérant la liste des travaux prioritaires déposée par le directeur des travaux publics suite à la tournée des chemins avec les 2 membres du conseil municipal;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de modifier la résolution M.B. 2011-02-07-032 afin que les travaux prioritaires concernés par la demande de subvention à la députée soient les suivants :

- Montée du Lac-des-Trente-et-un-Milles
- Chemin Rivière-Gatineau Sud
- Chemin Paul
- Chemin de l'Auberge
- Montée de Blue Sea
- Chemin Lefebvre
- Chemin de la Ferme-des-Six
- Chemin de la Carpe.

Adoptée à l'unanimité

300-3Traitement de surface 2011

Travaux reportés à une prochaine année.

300-4 Route intermunicipale – Bouchette – Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

M.B. 2011-05-03-112

Considérant que depuis le 1^{er} avril 1993, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la voirie, les municipalités assument les droits et obligations du ministère des Transports quant à l'entretien et l'amélioration de certaines sections situées sur l'ensemble du réseau routier municipal;

Considérant qu'il y a eu un partage entre la municipalité et le ministère des Transports du Québec, concernant le réseau routier local;

Considérant que selon l'inventaire du réseau routier transféré à la municipalité de Bouchette, la rue Principale de classe 2 et la rue du Pont de classe 1, seraient des rues intermunicipales;

Considérant que ces rues font partie de la route reliant la municipalité de Bouchette à celle de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau;

Considérant que cette route est considérée par le ministère des Transports comme une route intermunicipale et ce, tel que confirmé par la signalisation routière affichée par le ministère des Transports sur la Route 105 près de l'entrée principale de Bouchette, photo jointe en annexe à cette résolution;

Considérant que la signalisation affichée sur la Route 105 ne fait aucun doute que le ministère des Transports considère que la route pour se rendre dans la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau passe par la rue Principale, la rue du Pont et le chemin de la Rivière-Gatineau Nord dans la municipalité de Bouchette et ce, afin d'arriver sur le chemin de la Rivière-Gatineau et le chemin Principal dans la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau;

Considérant que ce trajet sert également régulièrement aux camionneurs pour du transport lourd (bois, matériaux de construction, etc.) en provenance ou à destination de propriétaires des municipalités voisines;

Considérant que dans les municipalités avoisinantes le ministère entretient encore les rues considérées comme des intermunicipales, par exemple la municipalité de Messines et la municipalité de Blue Sea;

Considérant que 90% des résidents et des villégiateurs de Sainte-Thérèsede-la-Gatineau empruntent les rues et chemins de Bouchette pour se rendre à leur propriété;

Considérant la tendance des villégiateurs de venir s'établir dans nos municipalités rurales;

Considérant qu'en plus des gens de Bouchette et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau qui utilisent cette route intermunicipale, les gens de la municipalité de Déléage utilisent aussi cette route;

Considérant que cette route peut à l'occasion être une voie de contournement pour se rendre à la Ville de Maniwaki;

Considérant qu'advenant un accident sur la Route 105, cette route sera utilisée comme route de détour pour se rendre à la Ville de Maniwaki;

Considérant que durant les dernières années, il est arrivé que les services d'urgence aient dû utiliser cette route et ce, à cause d'un accident majeur survenu sur la Route 105;

Considérant que suite à la réfection de la Route 107, les gens de toute provenance régionale utilisent de plus en plus cette route intermunicipale pour se rendre à la Ville de Mont-Laurier dans la MRC d'Antoine-Labelle;

Considérant que nous remarquons déjà une augmentation marquée de la circulation sur cette route;

Considérant que nos municipalités ont des projets concrets et déjà entrepris de développement de nos attraits touristiques;

Considérant que le développement des attraits touristiques va mener à une utilisation encore plus grande de cette route intermunicipale;

Considérant que cette route mène à d'importants lacs de la région tels le Grand lac Rond et le majestueux lac des Trente et un Milles;

Considérant que le ministère des Transports a conservé une partie de la rue Principale dans la municipalité de Bouchette comme faisant partie de son réseau collecteur;

Considérant que le ministère des Transports considère la rue du Pont dans la municipalité de Bouchette comme lien intermunicipal entre les centres ruraux de Bouchette et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau et ce, tel que mentionné dans une correspondance envoyée par la direction de l'Outaouais du ministère des Transports en avril 2007;

Considérant que le chemin de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau débutant dans le centre du village de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau et se dirigeant vers la municipalité de Déléage a été classé dans le réseau collecteur et pris en charge par le ministère;

Considérant que le chemin partant de la Route 105 à Bouchette vers ce chemin de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau devrait logiquement être classé dans le réseau collecteur du ministère et pris en charge par ce dernier;

En conséquence sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par André Patry, il est résolu que la municipalité redemande au ministère des Transports du Québec qu'une révision des rues transférées aux municipalités, soit Bouchette et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, le 1^{er} avril 1993, soit faite afin que le ministère reprenne la responsabilité d'entretien de cette route reliant le centre rural de Bouchette et le centre rural de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, soit la rue Principale, la rue du Pont et le chemin Rivière-de-la-Gatineau Nord dans la municipalité de Bouchette et une partie du chemin de la Rivière-Gatineau et le chemin Principal dans la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau. Il est de plus résolu que copie de cette résolution soit envoyée à Madame Stéphanie Vallée, députée du comté de Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

300-5 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition des comptes 2010

M.B. 2011-05-03-113

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 233336\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées:

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

Pour ces motifs, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Bouchette informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

300-6Confirmation d'embauche pour le poste de journalier

Sujet reporté.

300-7 Fauchage des bords de chemins

Sujet reporté.

300-8 Travaux effectués par un contribuable – Demande de dédommagement

M.B. 2011-05-03-114

Considérant la demande reçue d'un citoyen relativement à une demande de dédommagement pour des travaux effectués par ce dernier sur un chemin municipal;

Considérant que la municipalité n'au aucunement demandé à ce citoyen d'effectuer lesdits travaux;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de refuser de payer cette réclamation déposée. De plus, il est résolu de mandater le maire pour répondre à ce citoyen en lui mentionnant les procédures à suivre une prochaine fois advenant le cas où les chemins nécessitent des travaux.

Adoptée à l'unanimité

300-9Formation APSAM - Signalisation routière

M.B. 2011-05-03-115

Considérant l'obligation formulée par la CSST en vue de former nos travailleurs en signalisation routière;

Considérant que la directrice générale a organisé une formation qui sera donnée dans les locaux de la municipalité et ce, pour les municipalités de la MRCVG intéressées par cette formation;

Considérant que les coûts reliés à cette formation dépendront du nombre de participants;

Considérant que cette formation sera offerte par le groupe APSAM, Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur affaires municipales;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'autoriser la participation d'un employé à cette formation et le choix de l'employé est laissé à la discrétion de la directrice générale. Cette dépense sera imputée au poste « Formation et perfectionnement » (02-320-00-454).

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

400-1Usine d'épuration et réseau d'égout

A- Bilan annuel 2010

Note au procès-verbal

Suite à la réception du bilan annuel 2010 de l'usine d'épuration, des démarches administratives ont été prises afin de corriger certaines lacunes. De plus, il existe toujours des débordements problématiques en période de grosse pluie.

400-2**Station de pompage et réseau d'aqueduc** A- Mise à niveau des ouvrages d'eau potable

M.B. 2011-05-03-116

Considérant l'étude de mise à niveau pour l'aqueduc effectuée en 2002 par une firme d'ingénieur;

Considérant que les membres du conseil désirent effectuer une actualisation de cette étude et ce, en vue d'intégrer ces travaux dans le programme de la taxe sur l'essence pour les années 2010 à 2013;

Considérant la résolution M.B. 2010-10-04-234 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2010;

Considérant le prix soumis par la firme Cima+ pour effectuer une mise à niveau de nos ouvrages en alimentation en eau potable;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de mandater la firme Cima+ représentée par Monsieur André Mathieu, à nous préparer une mise à niveau pour les ouvrages d'alimentation en eau potable et ce, pour une somme de 2500\$ plus taxes. Un comité formé du maire, Réjean Major, du conseiller responsable de ce département, André Patry, de la directrice générale, Claudia Lacroix, de l'inspecteur municipal, Richard Carle, et du directeur des travaux publics Stéphane Patry rencontrera monsieur Mathieu afin de discuter des objectifs attendu par cette étude.

Adoptée à l'unanimité

400-3Écocentre et site des lagunes A- Ouverture de l'écocentre régional de la MRCVG

M.B. 2011-05-03-117

Considérant que l'écocentre régional de la MRCVG est en opération;

Considérant que les gros objets ramassés sur le territoire de la municipalité pourraient être acheminés vers ce site;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une analyse des coûts;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de former un comité qui analysera ce dossier. Ce comité sera formé du maire Réjean Major, du conseiller André Patry et de la directrice générale Claudia Lacroix.

Adoptée à l'unanimité

B- Fonctionnement au site des lagunes

Dossier à l'étude.

400-4 Programme de vidange des boues des fosses septiques – Choix de l'entrepreneur pour 2011

M.B. 2011-05-03-118

Considérant qu'un contrat d'un montant inférieur à 25000\$ peut être octroyé de gré à gré;

Considérant qu'un seul entrepreneur local est équipé présentement pour effectuer le service de vidange des boues de fosses septiques;

Considérant que le tarif exigé par cet entrepreneur pour l'année 2011 est de 117.28\$ plus taxes pour une fosse dont les boues sont transportées au site régional à Kazabazua

Considérant que ce tarif représente une hausse de 1.5% par rapport au tarif exigé en 2010;

Considérant que le tarif pour une fosse dont les boues sont transportées au site des lagunes de Bouchette est le même tarif que celui de 2010 soit un montant de 95\$ plus taxes;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de retenir les services des « Entreprises septiques L.M. enr. » pour le service de vidange des boues dans le cadre du programme automatique de vidange des boues de fosses septiques et ce, au taux de 117.28\$ plus taxes pour une fosse dont les boues seront transportées au site régional à Kazabazua et 95.00\$ plus taxes pour une fosse dont les boues seront transportées au site des lagunes à Bouchette. La dépense reliée à ce service sera imputée au poste « Transport et vidange des boues » (02-414-00-329).

Adoptée à l'unanimité

400-5 Boîtes à ordures - Stationnement public au Lac des Trente et Un Milles

Sujet reporté.

400-6Station de lavage de bateaux

Note au procès-verbal

Le conseiller André Patry va obtenir plus d'informations sur ce sujet.

500 SANTÉ ET BIEN ÊTRE	
------------------------	--

600

600-1 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'avril 2011

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois d'avril 2011 sont déposées.

600-20fficialisation du nom du parc municipal

M.B. 2011-05-03-119

Considérant qu'un concours a été lancé pour le nom du parc municipal;

Considérant que le comité formé pour l'aménagement du parc municipal recommande au conseil municipal de nommer le parc municipal, parc des Bâtisseurs:

Considérant que la personne ayant suggérée ce nom et la gagnante du concours par le fait même, est madame Marie-Paule Carle Lacroix;

Considérant qu'il serait bon de savoir les raisons pour lesquelles cette dame a proposé ce nom;

Considérant que le nom de cette dame sera inscrit au parc municipal en son honneur;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par André Patry, il est résolu de nommer le parc municipal adjacent à la rivière Gatineau « Parc des Bâtisseurs ».

Adoptée à l'unanimité

600-3Aménagements floraux et Fleurons du Québec **Aménagements floraux**

M.B. 2011-05-03-120

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de procéder à l'acquisition de jardinières suspendues et il est aussi résolu que le comité responsable du choix des aménagements floraux soit formé du maire Réjean Major et la conseillère Michelyne Bélair. Le montant relié à ces achats sera imputé au poste « Aménagement et décoration » (02-702-90-699).

Adoptée à l'unanimité

Fleurons du Québec

M.B. 2011-05-03-121

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de débloquer une somme de 1000\$ pour débuter les travaux reliés aux aménagements à réaliser dans le cadre du programme « Les Fleurons du Québec ». Les dépenses seront imputées au poste « Immobilisations -Aménagement » (03-600-00-000).

731

Entretien des aménagements floraux

M.B. 2011-05-03-122

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de retenir les services de madame Hanny Panek et ce, pour exécuter tous les travaux reliés aux aménagements floraux de la municipalité, soit la plantation des plantes annuelles et vivaces, le désherbage, travaux suite au gel à l'automne, etc. Ces services seront rémunérés au taux horaire de 15\$ l'heure et un maximum de 15h par semaine est alloué pour effectuer lesdits travaux. Ces dépenses seront imputées au poste « Aménagement et décoration » (02-702-90-699).

Adoptée à l'unanimité

600-4Demande de nomination pour un chemin privé

M.B. 2011-05-03-123

Considérant la demande reçue de Monsieur Pierre Riel, président de la société Majopial Itée à l'effet de nommer le chemin qu'il a aménagé récemment et ce, dans le secteur du Lac des Trente et Un Milles;

Considérant que ce chemin a fait l'objet d'un cadastre officiel;

Considérant que la construction de ce chemin a fait l'objet d'un permis de construction émanant de l'inspecteur municipal;

Considérant que monsieur Riel demande de nommer ce chemin, chemin Paprika;

Considérant que le nom demandé fait référence au premier propriétaire à s'établir sur ce chemin;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'accepter la demande de monsieur Riel et d'enclencher les procédures auprès de la Commission de la toponymie du Québec afin de nommer le chemin ayant le cadastre lot 12-11, rang 6 dans le canton de Cameron, chemin Paprika et que ce chemin garde le statut de chemin privé.

Adoptée à l'unanimité

600-5Quai public – Lac des Trente et Un Milles

M.B. 2011-05-03-124

Considérant la résolution M.B. 2011-04-04-085 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 avril 2011;

Considérant qu'il serait bon d'aviser la population du changement affectant la gestion du quai public au Lac des Trente-et-un Milles;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par André Patry, il est résolu de faire paraître un avis dans le « Journal La Gatineau » afin d'aviser la population du changement en ce qui concerne la gestion au quai public du Lac des Trente et Un Milles. Cette dépense sera imputée au poste « Publicité et information » (02-130-00-340).

700 LOISIRS ET CULTURE

700-1Travaux d'amélioration du Centre Quatre Saisons

Une rencontre se tiendra sur les lieux afin d'examiner les travaux d'amélioration à effectuer au centre et ce, à une date à venir.

800 CORRESPONDANCE

800-1 Demande d'appui - Démarrage d'une entreprise laitière

M.B. 2011-05-03-125

Considérant la demande reçue de Liliane Aumond et Jordan Wilson à l'effet de les appuyer dans leurs démarches d'acquisition d'une ferme laitière;

Considérant qu'ils demandent que cet appui soit quantifiable;

Considérant que les élus désirent obtenir plus d'informations quant à l'appui demandé;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de suggérer aux demandeurs de préciser leur requête.

Adoptée à l'unanimité

800-2 Demande de bourses scolaires

M.B. 2011-05-03-126

Considérant les demandes reçues des institutions scolaires en ce qui concerne les bourses à remettre aux étudiants finissants de secondaire V;

Considérant que les membres du conseil désirent participer à cette remise de bourses pour les étudiants de Bouchette;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de remettre trois bourses de 200\$ chacune pour les finissants du secondaire V soit une pour un finissant de l'école secondaire de Gracefield, une pour l'école des adultes à Gracefield et une pour l'école des adultes à Maniwaki. Le finissant doit obligatoirement être une personne de Bouchette.

Adoptée à l'unanimité

800-3 Vie-active de Bouchette - Demande de commandite

M.B. 2011-05-03-127

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par André Patry, il est résolu de remettre la somme de 100\$ à l'association du 3º âge de Bouchette pour les activités du programme VIEACTIVE. Cette dépense sera imputée au poste « Activités » (02-701-90-699).

800-4 Municipalité de Déléage - Demande d'appui - Gratuité d'une journée à l'Écocentre régional

M.B. 2011-05-03-128

Considérant la résolution adoptée par les membres du conseil de la municipalité de Déléage demandant à la MRCVG d'instaurer une gratuité d'une journée par mois pour l'utilisation des services de l'Écocentre régional;

Considérant que les membres du conseil de la municipalité de Bouchette sont d'accords avec cette demande;

Considérant que la municipalité de Déléage demande l'appui des municipalités environnantes pour cette demande;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par karo Poirier, il est résolu d'appuyer la municipalité de Déléage dans ses démarches auprès de la MRCVG afin que cette dernière instaure la gratuite pour une journée par mois pour l'utilisation des services de l'Écocnetre régional.

Adoptée à l'unanimité

800-5 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)

M.B. 2011-05-03-129

Considérant la réception de la confirmation du montant de la subvention annuelle octroyée pour l'entretien du réseau routier local, soit la somme de 233336\$;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de faire parvenir à Monsieur Norman MacMillan, Ministre responsable de la région de l'Outaouais et Ministre délégué aux Transports, une lettre de remerciement pour le renouvellement de ce programme d'aide.

Adoptée à l'unanimité

800-6 Albatros - Demande de soutien financier

M.B. 2011-05-03-130

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de verser la somme de 100\$ au mouvement Albatros Vallée-de-la-Gatineau comme soutien financier pour l'année 2011. Cette dépense sera imputée au poste « Activités » (02-701-90-699).

900

VARIA

900-1 Lancement du site Web de la municipalité

Note au procès-verbal

Un mandat est donné au conseiller au siège numéro 1, André Patry, afin que ce dernier entre en communication avec les journalistes locaux (radio et journal) afin de procéder au lancement du site Web de la municipalité.

900-2 Utilisation du terrain de l'ancienne patinoire

M.B. 2011-05-03-131

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de demander au Comité des loisirs l'autorisation d'utiliser le terrain situé au 1 rue de la Côte, terrain de l'ancienne patinoire locale, et ce, pour du stationnement du Club Quad.

Adoptée à l'unanimité

900-3 Vente du Centre des aînés

Note au procès-verbal

Le centre des aînés, situé au 18 rue Principale, sera mis en vente prochainement.

900-4 Utilisation de la salle au 2e étage

M.B. 2011-05-03-132

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'utiliser la salle au 2^e étage pour les séances du conseil et ce, lorsque le système informatique de la municipalité sera fonctionnel à cet endroit.

Adoptée à l'unanimité

900-5 Séance d'information sur le compostage

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 1, André Patry obtiendra les informations auprès de la responsable en hygiène au sein de la MRCVG et ce, pour l'organisation d'une séance d'information sur le compostage.

900-6 Fête des bénévoles

M.B. 2011-05-03-133

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de féliciter les organisateurs de la Fête des bénévoles, fête qui fut un grand succès.

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées relativement aux sujets suivants :

- Nettoyage des bateaux
- Écocentre régional
- Entretien des fossés

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
------	--------------------

M.B. 2001-05-03-134

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par André Patry, il est résolu de lever la présente séance à 22h45.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major

Maire

Claudia Lacroix

Directrice générale

Secrétaire-trésorière